

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°11 - 2025
SÉANCE DU 1^{ER} Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, M. Marcel COSTE, Mme Martine BASSAGANAS, M. Auguste BOTTIN, M. Jean-François FABRE, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, Mme Laurence SANTANDER, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS, M. Max FORT, M. Vincent POCH, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ

PROCURATIONS : M. Jean-Pierre LEROY à M. Jean-Louis FOUR, Mme Marie-Anne MULLER à Mme Christine GUIRAUD, Mme Dominique CAYROL à Mme Martine BASSAGANAS, Mme Maguy GAGO à M. Marcel COSTE, Mme Ann DENIS à M. Jean-François FABRE

ABSENTS EXCUSES : M. Charles SCHERLE, Mme Chloé VICENS, M. Arnaud FERREOL, M. Olivier CAMREDON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Louis FOUR

OBJET : vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune

M. le Maire présente à l'assemblée le Compte Financier Unique 2024 de la commune.

M. Marcel COSTE prend la présidence de la séance et M. le Maire sort de la salle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2131-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2 et R.2342-1 à D.2342-12,

Considérant que le Conseil Municipal est présidé par le Maire ;

Considérant que lors de la séance où le CFU du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président ;

Considérant que Monsieur Marcel COSTE a été élu comme président de séance le 1er avril 2025 par délibération n° 10-2025 ;

Considérant que le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais qu'il doit se retirer au moment du vote ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, sous la présidence de M. Marcel COSTE, après avoir pris connaissance du CFU 2024 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, M. le Maire s'étant retiré au moment du vote :

VOTE le Compte Financier Unique 2024 de la commune dans son intégralité et pour lequel les dépenses et recettes sont arrêtés comme suit :

CFU 2024 (en €)	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	2 796 753,20 €	841 776,14 €
Recettes	3 299 707,36 €	1 024 110,86 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS ID
Jean-Claude TORRENS

Signature numérique
de JEAN-CLAUDE
TORRENS ID
Date : 2025.04.02
14:48:32 +02'00'